

AUTRES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES
ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT
OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE TARKETT

INITIÉE PAR TARKETT PARTICIPATION



Le présent document relatif aux autres informations notamment juridiques, financières et comptables de la société Tarkett a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 6 juin 2025, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de Tarkett.

Le présent document d'information complète la note en réponse relative à l'offre publique de retrait visant les actions de Tarkett initiée par la société Tarkett Participation, visée par l'AMF le 5 juin 2025, sous le numéro 25-200, en application d'une décision de conformité du 5 juin 2025 (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document d'information ainsi que la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet de Tarkett (www.tarkett-group.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais et sur simple demande auprès de :

Tarkett

Tour Initiale - 1, Terrasse Bellini
92919 Paris La Défense Cedex

Un communiqué de presse sera diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de retrait afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1.	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	3
2.	INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE	5
3.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	5
3.1.	Structure et répartition du capital.....	5
3.2.	Déclaration de franchissement de seuil et d'intention.....	6
3.3.	Composition des organes sociaux.....	6
3.4.	Evènements exceptionnels et litiges significatifs.....	7
3.5.	Principaux communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel	8
4.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT.....	8

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 236-3 et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Tarkett Participation, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé Tour Initiale - 1, Terrasse Bellini, 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 898 347 877 (l'« **Initiateur** »)¹, offre de manière irrévocable aux actionnaires de la société Tarkett, société anonyme à conseil de surveillance et Directoire, dont le siège social est situé Tour Initiale - 1, Terrasse Bellini, 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 352 849 327 (« **Tarkett** » ou la « **Société** », et ensemble avec ses filiales directes ou indirectes, le « **Groupe** »), d'acquies en numéraire la totalité des actions de la Société qu'ils détiennent (les « **Actions** ») dans le cadre d'une offre publique de retrait (l'« **Offre Publique de Retrait** ») qui sera immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** » et, avec l'Offre Publique de Retrait, l'« **Offre** »), au prix unitaire relevé de 16 euros à 17 euros par Action (le « **Prix d'Offre Relevé** ») payable exclusivement en numéraire, et dont les conditions sont décrites de manière plus détaillée dans la note d'information préparée par l'Initiateur et visée par l'AMF le 5 juin 2025, sous le numéro 25-199, en application d'une décision de conformité du 5 juin 2025 (la « **Note d'Information** »)

Les Actions sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») sous le Code ISIN FR0004188670 (mnémotechnique : TKTT).

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Rothschild & Co Martin Maurel, Portzamparc BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« **CACIB** ») et Société Générale (les « **Banques Présentatrices** ») ont déposé auprès de l'AMF le 24 février 2025 le projet d'Offre libellé initialement au prix unitaire de 16 euros par Action (l'« **Offre Initiale** ») et un projet de note d'information (le « **Projet de Note d'Information Initial** ») pour le compte de l'Initiateur. Le 24 avril 2025, l'Initiateur a annoncé le relèvement du prix de l'Offre Initiale, le portant à 17 euros par Action (l'« **Offre Relevée** »). Le Projet de Note d'Information Initial a été modifié le 24 avril 2025 pour tenir compte du Prix d'Offre Relevé.

La présente Offre Relevée se substitue à l'Offre Initiale.

Il est précisé que seules Portzamparc BNP Paribas, CACIB et Société Générale garantissent, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

A la date de la Note en Réponse, l'Initiateur détient :

¹ Il est précisé que l'Initiateur, contrôlée par la Société Investissement Deconinck, société par actions simplifiée dont le siège social se situe Tour Initiale - 1 Terrasse Bellini, 92919 Paris La Défense Cedex, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 421 199 274, contrôlée par la famille Deconinck (la « **SID** »), agit de concert avec Expansion 17 S.C.A., fonds d'investissement alternatif réservé sous la forme d'une société en commandite par actions, compartiment « Tarkett », dont le siège social se situe 11-15, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B180975 et Global Performance 17 S.C.A., fonds d'investissement alternatif réservé sous la forme d'une société en commandite par actions, compartiment « Millésime 3 », dont le siège social se situe 11-15, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B180980 (ces deux dernières sociétés faisant partie du groupe Wendel) (l'« **Investisseur** »), Monsieur Fabrice Barthélemy, président du Directoire de la Société et Président de l'Initiateur, et les membres de la famille Deconinck détenant directement des actions de la Société. Il est précisé que la SID détient 72,74% du capital et des droits de vote de l'Initiateur et que l'Investisseur détient 25,70% du capital et des droits de vote de l'Initiateur, le solde du capital de l'Initiateur (soit environ 1,56%) étant détenu par d'autres actionnaires.

- directement : 59.207.028 actions et 117.187.257 droits de vote de la Société représentant 90,32% du capital et 94,66% des droits de vote théoriques de la Société ; et
- de manière assimilée :
 - 18.559 actions détenues en propre par Tarkett ;
 - 4.000 Actions détenues par des membres de la famille Deconinck, agissant de concert avec l'Initiateur ;
 - 27.768 Actions Gratuites Indisponibles (telles que définies à la Section 1.3.3.1 de la Note en Réponse et couvertes par le Mécanisme de Liquidité conclu avec M. Fabrice Barthélemy) détenues par M. Fabrice Barthélemy ; et
 - 4.441 Actions Gratuites Indisponibles (telles que définies à la Section 1.3.3.1 de la Note en Réponse et couvertes par le Mécanisme de Liquidité conclu avec M. Raphaël Bauer) détenues par M. Raphael Bauer.

Il est précisé que l'Offre ne vise pas :

- les 18.559 actions détenues en propre par Tarkett ; et
- les 32.209 Actions Gratuites Indisponibles (ces Actions étant juridiquement et techniquement indisponibles et ne pouvant être apportées à l'Offre),
(ensemble, les « **Actions Exclues** »).

Au total, l'Initiateur détient, directement et indirectement, seul et par assimilation, 59.261.796 Actions représentant, à la date de la Note en Réponse, 90,41% du capital social et 94,72% des droits de vote théoriques de la Société².

L'Offre Publique de Retrait vise la totalité des Actions non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, qui sont d'ores et déjà émises (à l'exception des Actions Exclues), soit un maximum de 6.292.485 Actions³, représentant 9,60% du capital social et 5,29% des droits de vote théoriques de Tarkett à la date de la Note en Réponse, calculés conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des Actions visées par l'Offre et des Actions Gratuites Indisponibles faisant l'objet du Mécanisme de Liquidité représenterait, sur la base du Prix d'Offre Relevé, un montant maximal de 107.519.798 euros (hors commissions et frais annexes).

Il est précisé que le Prix d'Offre Relevé correspond à une valorisation des fonds propres de la Société à hauteur d'environ 1.114 millions d'euros⁴. La durée de l'Offre Publique de Retrait sera de 10 jours de négociation, conformément aux dispositions de l'article 236-7 du règlement général de l'AMF.

A l'issue de l'Offre Publique de Retrait, le Retrait Obligatoire prévu aux articles L. 433-4, II du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF sera mis en œuvre. Les Actions visées qui n'auront pas été apportées à l'Offre Publique de Retrait seront transférées à

² Sur la base d'un capital composé de 65.550.281 actions représentant 123.798.680 droits de vote théoriques au 31 mai 2025 conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

³ Il est précisé que les 4.000 Actions détenues directement par des membres de la famille Deconinck, considérées comme détenues par l'Initiateur de manière assimilée au titre de l'article L. 233-9 du Code de commerce, sont comptabilisées au sein des 6.292.485 Actions visées par l'Offre Publique de Retrait et y seront apportées.

⁴ Sur la base des 65.550.281 actions composant le capital social de la Société, hors actions auto-détenues.

l'Initiateur en contrepartie d'une indemnité en numéraire égale au Prix d'Offre Relevé, soit 17 euros par Action, nette de tous frais.

A la date du présent document, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société, autres que les Actions. Il n'existe en outre aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni aucun plan d'attribution gratuite d'actions en cours au sein de la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

Les modalités ainsi que le contexte et les motifs de l'Offre sont présentés dans la Note d'Information et la Note en Réponse.

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans (i) le document d'enregistrement universel 2024 de la Société déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2025 sous le numéro D.25-0208 (le « **Document d'Enregistrement Universel** ») incluant les comptes consolidés et les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les rapports des commissaires aux comptes y afférents, (ii) le communiqué d'annonce des résultats du premier trimestre 2025 publié le 17 avril 2025 et (iii) la Note en Réponse, qui sont incorporés par référence au présent document.

Ces documents sont disponibles en version électronique sur le site internet de Tarkett (www.tarkett-group.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de la Société (Tarkett, Tour Initiale - 1, Terrasse Bellini, 92919 Paris La Défense Cedex).

Ces documents sont complétés par les informations détaillées ci-après et celles contenues dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne sur le site internet de Tarkett (www.tarkett-group.com) reproduits ci-après.

À la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe Tarkett n'est intervenu entre la date de publication du Document d'Enregistrement Universel et la date de dépôt du présent document, à l'exception des informations figurant dans le présent document.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

3.1. Structure et répartition du capital

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 327.751.405 euros, divisé en 65.550.281 actions d'une valeur nominale de 5 euros chacune, et le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	% du capital	% des droits de vote
Initiateur	59.207.028	117.187.257	90,32%	94,66%

Autres actionnaires	6.324.694	6.592.864	9,65%	5,33%
Auto-détention	18.559	18.559	0,03%	0,01%
Total	65.550.281	123.798.680	100%	100%

L'article 8 des statuts de la Société stipule qu'un droit de vote double est institué au profit des actions entièrement libérées ayant fait l'objet d'une détention continue au nominatif par un même titulaire pendant une durée minimale de deux (2) ans au moins.

A la date du présent document, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société, autres que les Actions. Il n'existe en outre aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni aucun plan d'attribution gratuite d'actions en cours au sein de la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

3.2. Déclaration de franchissement de seuil et d'intention

À la date du présent document et à la connaissance de la Société, le capital social est réparti ainsi qu'il est indiqué à la section 3.1 ci-dessus.

Il est précisé que depuis le 1^{er} janvier 2024, la Société n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil en application de l'article L. 233-7 du code de commerce

3.3. Composition des organes sociaux

Composition du directoire

A la date du présent document, le directoire de la Société est composé de deux membres :

- M. Fabrice Barthélemy (président du directoire) ; et
- M. Raphaël Bauer (membre du directoire).

Composition du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance de Tarkett est actuellement composé de :

- M. Eric La Bonnardière (président du conseil de surveillance) ;
- M. Julien Deconinck (vice-président du conseil de surveillance) ;
- M. Nicolas Deconinck ;
- Mme Marie Deconinck ;
- Mme Marine Charles ;
- Mme Tina Mayn ;
- M. Didier Michaud-Daniel* ;
- Mme Sabine Roux de Bézieux* ;
- Mme Caroline Tith (membre représentant les salariés) ; et
- M. Philippe Willion (membre représentant les salariés)

*Membres réputés indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef. Il est précisé qu'à la suite de la démission de Madame Françoise Leroy, le 1^{er} octobre 2024, de ses fonctions de membre du conseil de surveillance, les parties au pacte d'actionnaires, relatif à l'Initiateur, conclu par la SID et l'Investisseur en date du 23 avril 2021, tel que modifié par avenants (tel que défini à la Section 1.4.2 de la Note en Réponse) sont convenues, par voie d'avenant au Pacte d'Actionnaires conclu en date du 21 janvier 2025, de conserver

un taux d'indépendance au conseil de surveillance de la Société de 25%, soit inférieur au seuil du tiers recommandé par le code Afep-Medef.

Il est précisé que M. Bernard-André Deconinck et M. Claude Ehlinger occupent un poste de censeur au conseil de surveillance de la Société.

Composition des comités du conseil de surveillance

- Comité d'audit, des risques et de la conformité :
 - o Mme Marine Charles (Présidente) ;
 - o Mme Sabine Roux de Bézieux* ; et
 - o M. Didier Michaud-Daniel*.

- Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance :
 - o M. Didier Michaud-Daniel* (Président) ;
 - o M. Nicolas Deconinck ; et
 - o Mme Sabine Roux de Bézieux*.

- Comité climat, durabilité et innovation :
 - o Mme Sabine Roux de Bézieux* (Présidente) ;
 - o M. Nicolas Deconinck ; et
 - o Mme Tina Mayn.

Il est précisé que le Comité d'audit, des risques et de la conformité et le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance comprennent deux membres réputés indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef parmi leurs trois membres, soit 2/3 de membres réputés indépendants au sens du code Afep-Medef, et que le Comité climat, durabilité et innovation comprend un membre réputé indépendant au sens du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef en la personne de sa Présidente parmi ses trois membres, soit 1/3 de membres réputés indépendants au sens du code Afep-Medef.

Comité *ad hoc*

Dans le cadre de la préparation de l'Offre, le conseil de surveillance a, lors de sa réunion du 24 janvier 2025, constitué un comité *ad hoc* chargé de proposer aux membres du conseil de surveillance la nomination de l'expert indépendant en charge notamment d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre et émettre une recommandation au conseil de surveillance sur l'intérêt de l'Offre pour la Société, ses salariés et ses actionnaires.

Le comité *ad hoc* est composé de Monsieur Didier Michaud-Daniel (Président) et Madame Sabine Roux de Bézieux, en qualité de membres réputés indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, et de Madame Marine Charles.

Il est précisé que l'AMF a considéré que, dans le cadre de l'Offre, l'indépendance de Monsieur Didier Michaud-Daniel (membre et président du comité *ad hoc*) vis-à-vis de Wendel (co-actionnaire minoritaire de Tarkett Participation agissant de concert avec la SID) n'a pas pu être établie, mais que l'AMF a confirmé ne pas s'opposer au choix de l'expert indépendant (Finexsi – Expert & Conseil Financier), selon les modalités prévues à l'article 261-1-1 du règlement général de l'AMF.

3.4. Evènements exceptionnels et litiges significatifs

À la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du dépôt du présent document, aucun litige, aucune procédure d'arbitrage ou faits exceptionnels, autre que ceux mentionnés dans le présent

document et le Document d'Enregistrement Universel, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

3.5. Principaux communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel

Tarkett publie ses communiqués de presse en ligne sur son site internet (www.tarkett-group.com).

Depuis la publication de son Document d'Enregistrement Universel, Tarkett a notamment publié les communiqués de presse ci-dessous, qui sont reproduits en intégralité en **Annexe** :

Date du communiqué	Titre du communiqué
1 ^{er} avril 2025	Tarkett dévoile son état de durabilité aligné avec la nouvelle législation européenne, une première dans l'industrie
17 avril 2025	Résultats du 1er trimestre 2025
24 avril 2025	Tarkett Participation augmente le prix offert dans le cadre de l'Offre publique de retrait
22 mai 2025	Réitération de l'avis motivé du Conseil de surveillance de Tarkett et mise à disposition de l'addendum de Finexsi
28 mai 2025	Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2025

L'intégralité des communiqués listés ci-dessus sont disponibles sur le site internet de Tarkett (www.tarkett-group.com).

4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 juin 2025 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 (telle que modifiée), dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par Tarkett Participation et visant les actions de la société Tarkett.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Tarkett

Représentée par Fabrice Barthélemy, Président du directoire de Tarkett

Annexe

Communiqués de presse diffusés par la Société depuis le dépôt du Document d'Enregistrement
Universel

Tarkett dévoile son état de durabilité aligné avec la nouvelle législation européenne, une première dans l'industrie

PARIS, FRANCE, le 1^{er} avril 2025 – Tarkett, un leader mondial des solutions de revêtements de sol et de surfaces sportives innovantes et durables, publie aujourd'hui son état de durabilité 2024, entièrement audité par des tiers indépendants. Tarkett est la première entreprise mondiale de son secteur à se conformer à la nouvelle législation européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

« La législation européenne CSRD représente une avancée majeure pour une plus grande responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Elle établit un cadre commun de développement durable à toutes les entreprises. Pour Tarkett, elle a constitué un accélérateur pour identifier nos enjeux les plus matériels. En utilisant des méthodologies pertinentes pour réduire nos impacts et évaluer les risques, nous avons accéléré nos progrès en matière d'ESG. Dans le cadre de notre ambitieuse feuille de route climat 2030, nous avons déjà réduit les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de notre chaîne de valeur – scope 1, 2, 3 – de 23 % au cours des cinq dernières années », a déclaré **Fabrice Barthélemy**, Président du Directoire de Tarkett.

Début 2023, la feuille de route climatique de Tarkett a été approuvée par l'initiative Science Based Targets (SBTi). La société figure également dans le classement annuel des leaders européens en matière de climat décerné par le Financial Times et Statista. En septembre 2024, Tarkett a reçu une médaille de platine d'EcoVadis, plaçant l'entreprise dans le top 1 % des 130 000 entreprises évaluées dans 180 pays. Plus récemment, en février 2025, Tarkett a été évaluée au niveau A, se classant parmi les 2 % des 24 800 entreprises les mieux notées par le CDP pour leur performance climatique.

Les principales réalisations de Tarkett en matière de développement durable au cours de l'année écoulée sont les suivantes :

- **157 000 tonnes de matériaux recyclés** ont été utilisées dans la production en 2024, soit l'équivalent de 19% des matières premières. L'objectif est d'atteindre 30 % de contenu recyclé dans les produits d'ici 2030.
- Tarkett sélectionne avec soin ses matières premières qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources. **69 % des matières premières** utilisées sont renouvelables, abondantes ou recyclées.
- Le **programme de collecte et de recyclage ReStart®** est déployé dans 29 pays à travers 5 continents. Au cours des 14 dernières années, ReStart® a permis de collecter 124 000 tonnes (l'équivalent de 12 Tours Eiffel) de revêtements de sol en fin de vie.
- Tarkett a poursuivi l'expansion de son **partenariat avec Ingka Group (IKEA)**. **Au total, ce sont 70 000 m² de revêtements de sol en vinyle en fin de vie** qui ont été récupérés dans les **magasins IKEA de 13 pays européens** au cours des 5 dernières années, contre 8 pays européens en 2022. Ce matériau a été transformé en nouveau revêtement de sol dans le centre de recyclage de vinyle de Tarkett à Ronneby, en Suède, évitant ainsi un total de 700 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre.

- En 2024, les deux installations de régénération de matériaux de remplissage de Tarkett Sports, basées en Pennsylvanie et en Oregon (États-Unis), ont collecté et récupéré **11 700 tonnes de matériaux en vue de leur réutilisation** dans de nouveaux projets.
- Engagée en faveur de la diversité et de l'inclusion, la part des femmes dans les postes de direction a atteint 29 % en 2024, se rapprochant de l'objectif de 30 % fixé à fin 2025.

Pour en savoir plus, consultez notre magazine de développement durable : <https://www.tarkett-group.com/fr/tarkett-lance-son-magazine-du-developpement-durable/>

Lisez notre document d'enregistrement universel 2024 qui comprend l'état de durabilité (chapitre 3) : <https://www.tarkett-group.com/fr/tarkett-devoile-son-etat-de-durabilite-aligne-avec-la-nouvelle-legislation-europeenne-une-premiere-dans-lindustrie/>

Contact médias

Tarkett – communication@tarkett.com

Ogilvy – emmeline.jacob@ogilvy.com – +33 6 79 39 75 04

Ogilvy – marceau.barbedette@ogilvy.com – +33 6 01 16 08 94

À propos de Tarkett

Riche de plus de 140 années d'histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes et durables de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros en 2024. Le Groupe compte près de 12 000 collaborateurs et dispose de 24 centres de R&D, 8 centres de recyclage et 35 sites de production. Tarkett conçoit et fabrique des solutions pour les hôpitaux, les écoles, l'habitat, les hôtels, les bureaux, les commerces et les terrains de sport, au service de clients dans plus de 100 pays. Pour construire "The Way to Better Floors", le Groupe s'engage dans l'économie circulaire et le développement durable, conformément à son approche Tarkett Human-Conscious Design®. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT). www.tarkett-group.com

Chiffre d'affaires du T1 2025 :

Ventes en léger retrait organique, pénalisées par le démarrage d'une nouvelle plateforme logistique aux Etats-Unis

Croissance des autres segments dans un environnement incertain

Résultats du premier trimestre 2025

- **Chiffre d'affaires en retrait organique de -1,7% par rapport au T1 2024**
- **Tous les segments sont en croissance sauf l'Amérique du Nord (-12,3%), où le regroupement de plusieurs plateformes logistiques a connu du retard et a restreint temporairement la capacité à expédier**
- **En EMEA, le volume d'activité est en croissance de +1,9% par rapport au T1 2024, porté par une bonne dynamique des segments commerciaux, même si la demande ne montre pas de signaux clairs de reprise**
- **Le segment CEI, APAC et Amérique latine est en croissance en dépit d'une baisse du volume en CEI ; l'Asie est en croissance et l'Amérique Latine a été particulièrement dynamique sur le trimestre**
- **Le Sport croît de +3,8% (organique) malgré une base de comparaison élevée. L'effet des sociétés acquises contribue pour +11,3% à la forte croissance du chiffre d'affaires reporté (+18,4%)**
- **Les prix de vente sont restés stables par rapport au 1^{er} trimestre 2024 (-0,6%)**
- **Compte tenu de son implantation locale, le Groupe estime que son exposition directe aux droits de douanes américains est modérée. Néanmoins, Tarkett reste attentif à l'évolution du contexte macro-économique et au risque de ralentissement de la croissance dans ses principaux marchés**

Paris, le 17 avril 2025 : le Conseil de Surveillance de Tarkett (Euronext Paris : FR0004188670 TKTT) a examiné le chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour le premier trimestre 2025.

Le Groupe utilise des indicateurs alternatifs de performance (non définis par les normes IFRS) décrits en détail dans l'annexe de ce document :

Chiffre d'affaires en millions d'euros	T1 2025	T1 2024	Variation	Dont croissance organique
EMEA	226,4	221,3	+2,3%	+1,9%
Amérique du Nord	167,8	198,9	-15,6%	-12,3%
CEI, APAC & Amérique Latine	108,4	106,7	+1,5%	+2,0%
Sport	167,3	141,2	+18,4%	+3,8%
Total Groupe	669,8	668,2	+0,2%	-1,7%

1. Chiffre d'affaires du premier trimestre 2025

Le chiffre d'affaires net du groupe s'est élevé à 670 millions d'euros, en hausse de +0,2% par rapport au premier trimestre 2024 et la croissance organique s'établit à -1,7% (ou -1,5% en incluant les variations de prix de vente dans la région CEI¹). Les prix de ventes sont restés stables sur l'exercice, à savoir -0,6% par rapport au premier trimestre 2024.

Le segment EMEA a réalisé un chiffre d'affaires de 226 millions d'euros, en hausse de +2,3% par rapport au premier trimestre 2024, incluant un effet change favorable de +0,4% soit une croissance organique de +1,9%. L'environnement macroéconomique incertain n'a pas conduit à une reprise des projets de construction neuve et de rénovation. Dans ce contexte, l'activité résidentielle est en retrait sur le premier trimestre malgré l'ajustement tactique de certains prix de vente. Dans un marché qui reste difficile, les volumes des produits commerciaux à destination des secteurs de la santé, de l'éducation et des bureaux ont progressé par rapport au T1 2024.

Le segment Amérique du Nord a réalisé un chiffre d'affaires de 168 millions d'euros, en baisse de -15,6% par rapport au premier trimestre 2024, reflétant une baisse organique des ventes de -12,3%, un effet de change positif (+2,4%) et un effet périmètre de -5,8% (cession en juillet 2024 des activités de distribution de revêtements de sols en Californie). Aux Etats-Unis, l'activité des segments commerciaux a été fortement pénalisée par le démarrage plus lent que prévu d'une nouvelle plateforme logistique. Nos expéditions ont repris un rythme plus soutenu depuis quelques semaines. Les segments résidentiels et hôtellerie sont en progression par rapport à 2024.

Le chiffre d'affaires du segment CEI, APAC et Amérique latine s'est élevé à 108 millions d'euros en hausse de +1,5% par rapport au premier trimestre 2024 avec une hausse des ventes organiques de +2,0% (hors effets des prix de vente dans les pays de la CEI¹), un effet de change négatif (-0,4%). En Russie, qui représente environ 8% des ventes totales du Groupe, les volumes sont inférieurs aux attentes et en retrait de -8% par rapport au premier trimestre de 2024. L'Asie est portée par une bonne dynamique en Chine et en Australie. En Amérique Latine, l'activité a été plus soutenue par rapport à l'année dernière grâce à une bonne performance dans l'ensemble de la zone.

L'activité du segment Sport continue de croître au premier trimestre malgré une base de comparaison déjà élevée. Le chiffre d'affaires s'est établi à 167 millions d'euros, en hausse de +18,4%, dont +3,8% de croissance organique par rapport au premier trimestre 2024, un effet de change positif de +3,4% et une contribution des sociétés acquises pour +11,3%. La demande en

¹ Les prix de vente dans la CEI sont historiquement ajustés pour compenser les variations des devises

terrains de sport en gazon artificiel et en pistes d'athlétisme en Amérique du Nord se maintient, notamment grâce au bon niveau de financements pour les municipalités votés en novembre 2024. Le carnet de commande et le pipeline de projets sont solides.

2. Perspectives

Depuis le début de l'année, les indicateurs avancés des marchés de la construction et de la rénovation n'ont pas montré d'amélioration significative. Le Groupe n'attendait donc pas une reprise du marché du revêtement de sol en 2025. Dans le segment du Sport, les fondamentaux sont solides, notamment en Amérique du Nord compte-tenu du besoin d'équipement et des financements disponibles.

La stratégie de production locale du Groupe limite son exposition directe au relèvement des droits de douane américains. Néanmoins, le contexte politique et macro-économique a accentué le niveau d'incertitude et fait peser un risque sur la croissance économique des régions dans lesquelles le Groupe est présent, et notamment l'Amérique du Nord (54% des ventes 2024) et EMEA (30% des ventes 2024). A ce stade, le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer l'impact à venir de ces annonces.

Tarkett reste donc très attentif dans cet environnement volatil et incertain, prêt à ajuster le niveau de sa production et sa structure de coûts si la demande devait être affectée par un ralentissement de la croissance économique ou une reprise de l'inflation.

A moyen terme, le Groupe reste confiant dans les perspectives de ses marchés et entend poursuivre le redressement opérationnel et financier enclenché avec succès depuis 2023.

3. Point sur le projet d'offre publique de retrait

La société Tarkett Participation, actionnaire de contrôle de Tarkett, a déposé le 24 février 2025 un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les titres de la société Tarkett qu'elle ne détient pas².

Les travaux de l'expert indépendant et du comité ad hoc sont toujours en cours. Un communiqué de presse sera diffusé dès la mise à disposition sur le site internet de Tarkett de tout nouveau document relatif à ce projet d'offre publique de retrait.

Ce communiqué de presse peut contenir des informations de nature prévisionnelle. Ces informations constituent soit des tendances, soit des objectifs, et ne sauraient être regardées comme des prévisions de résultat ou de tout autre indicateur de performance. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes, tels que décrits dans le Document d'Enregistrement Universel de la Société disponible sur son site Internet (<https://www.tarkett-group.com/en/category/urd/>). Elles ne reflètent donc pas les performances futures de la Société, qui peuvent en différer sensiblement. La Société ne prend aucun engagement quant à la mise à jour de ces informations.

² Cf. Communiqués de presse des 20 et 24 février 2025

Calendrier financier

- 19 juin 2025 : Assemblée Générale Annuelle

###

A propos de Tarkett

Riche de plus de 140 années d'histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes et durables de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros en 2024. Le Groupe compte près de 12 000 collaborateurs et dispose de 24 centres de R&D, 8 centres de recyclage et 35 sites de production. Tarkett conçoit et fabrique des solutions pour les hôpitaux, les écoles, l'habitat, les hôtels, les bureaux, les commerces et les terrains de sport, au service de clients dans plus de 100 pays. Pour construire "The Way to Better Floors", le Groupe s'engage dans l'économie circulaire et le développement durable, conformément à son approche Tarkett Human-Conscious Design®. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT). www.tarkett-group.com

Contact Investisseurs et Actionnaires Individuels

investors@tarkett.com

Contacts Media

Agence Ogilvy - tarkett@ogilvy.com

Emmeline Jacob – Tel. +33 6 79 39 75 04 – Marceau Barbedette – Tel. +33 6 01 16 08 94

Annexes

1/ Définition des indicateurs alternatifs de performance (non définis par les normes IFRS)

- **La croissance organique** mesure l'évolution du chiffre d'affaires net par rapport à la même période de l'année précédente, hors effet de change et hors variations de périmètre. L'effet change est obtenu en appliquant les taux de change de l'année précédente aux ventes de l'année en cours et en calculant la différence avec les ventes de l'année en cours. Il comprend également l'effet des ajustements de prix dans les pays de la CEI destinés à compenser l'évolution des devises locales par rapport à l'euro.
- **L'effet périmètre** est constitué :
 - des ventes de l'année en cours réalisées par les entités non présentes dans le périmètre de consolidation sur la même période de l'année précédente, et ce jusqu'à leur date anniversaire d'intégration,
 - de la réduction des ventes liée aux activités cédées, non présentes dans le périmètre de consolidation de l'année en cours mais intégrées dans les ventes de la même période de l'année précédente, et ce jusqu'à la date anniversaire de la cession.

En millions d'euros	Chiffre d'affaires T1 2025	Chiffre d'affaires T1 2024	Variation	Dont				
				Dont volume	Dont prix de vente	Dont prix de vente en CEI	Dont effet de change	Dont effet périmètre
Total Groupe T1	669,8	668,2	+0,2%	-1,1%	-0,6%	+0,2%	+1,3%	+0,4%
<i>Dont croissance organique</i>				-1,7%				
<i>Dont hausses des prix de vente</i>				-0,4%				

2/ Chiffre d'affaires en millions d'euros – Passage T1 2024 – T1 2025

T1 2024	668,2
+/- EMEA	+4,1
+/- Amérique du Nord	-22,8
+/- CEI, APAC & Amérique latine	+2,1
+/- Sports	+5,4
T1 2024 à périmètre et taux de change constants	657,0
+/- Effet périmètre	+2,7
+/- Devises	+8,7
+/- « Lag effect » en CEI	+1,4
T1 2025	669,8

Tarkett Participation augmente le prix offert dans le cadre de l'Offre publique de retrait

Le Conseil de surveillance de Tarkett rend un avis motivé favorable sur la base du prix d'Offre relevé et des travaux de l'expert indépendant

- Prix d'Offre relevé à 17 euros par action, représentant une prime de 40,6% et 46,1% par rapport respectivement à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 20 et 60 derniers jours de bourse précédant l'annonce de l'offre le 20 février 2025.
- Le rapport de l'expert indépendant a conclu que les termes de l'Offre au prix relevé sont équitables pour les actionnaires.
- Le Comité *ad hoc* a émis, à l'unanimité, une recommandation d'avis motivé favorable sur l'Offre au prix relevé, en considérant que celle-ci est conforme aux intérêts de Tarkett, de ses actionnaires et de ses salariés. Le Conseil de surveillance a adhéré à cette recommandation.

PARIS, FRANCE, 24 AVRIL 2025

À la suite du dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF"), le 24 février 2025, par Tarkett Participation, d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire (*OPR-RO*) sur les actions de Tarkett (« **Tarkett** » ou la « **Société** »), Tarkett Participation annonce avoir décidé d'augmenter le prix offert de 16 euros à 17 euros par action Tarkett (l'« **Offre** »), représentant une prime de 40,6% et 46,1% par rapport à la moyenne respectivement des cours de bourse pondérée par les volumes des 20 et 60 derniers jours de bourse et une prime de 25,5% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'offre le 20 février 2025.

Le cabinet Finexsi – Expert & Conseil Financier¹, agissant en qualité d'expert indépendant désigné sur recommandation du Comité *ad hoc*, a émis son rapport sur la base du prix d'Offre relevé concluant au caractère équitable de l'Offre.

Ayant pris connaissance des conclusions du cabinet Finexsi – Expert & Conseil Financier ainsi que des travaux du Comité *ad hoc* ayant émis à l'unanimité une recommandation favorable, le Conseil de Surveillance a adhéré à cette recommandation et émis un avis motivé favorable sur l'Offre au prix relevé, en considérant que celle-ci est conforme aux intérêts de Tarkett, de ses actionnaires et de ses salariés. Le Conseil de surveillance recommande par conséquent aux actionnaires de la Société d'apporter leurs titres à l'Offre.

Le projet de note d'information actualisé intégrant l'augmentation du prix par action Tarkett et le projet de note en réponse seront déposés prochainement auprès de l'AMF et disponibles sur le site internet de Tarkett (www.tarkett-group.com). Ces documents seront également disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

¹ Voir communiqué de presse conjoint publié le 20 février 2025.

Conformément aux articles 231-16 et 231-26 du règlement général de l'AMF, les principaux éléments du projet de note d'information de Tarkett Participation et du projet de note en réponse de Tarkett, ainsi que leurs modalités de mise à disposition, feront chacun l'objet d'un communiqué de la part de Tarkett et Tarkett Participation.

L'Offre, le projet de note d'information et le projet de note en réponse restent soumis à l'examen de l'AMF qui appréciera leur conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Avertissement

L'Offre est faite aux actionnaires de Tarkett situés en France et hors de France, à condition que le droit local auquel ils sont soumis leur permette de participer à l'Offre sans nécessiter de la part de Tarkett Participation l'accomplissement de formalités supplémentaires.

Contact Relations Investisseurs

investors@tarkett.com

Contacts Media

Brunswick - tarkett@brunswickgroup.com - Tel.: +33 (0) 1 53 96 83 83

Tarkett - communication@tarkett.com

Hugues Boëton – Tel: +33 (0)6 79 89 27 15 – Benoit Grange – Tel +33 (0)6 14 45 09 26

A propos de Tarkett

Riche de 140 années d'histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes et durables de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros en 2024. Le Groupe compte près de 12 000 collaborateurs et dispose de 24 centres de R&D, 8 centres de recyclage et 35 sites de production. Tarkett conçoit et fabrique des solutions pour les hôpitaux, les écoles, l'habitat, les hôtels, les bureaux, les commerces et les terrains de sport, au service de clients dans plus de 100 pays. Pour construire "The Way to Better Floors", le Groupe s'engage dans l'économie circulaire et le développement durable, conformément à son approche Tarkett HumanConscious Design®. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT). www.tarkett-group.com

Sur recommandation du Comité ad hoc, le Conseil de surveillance de Tarkett réitère un avis motivé favorable sur le caractère équitable de l'Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire.

Cet avis motivé favorable fait suite à la remise par Finexsi d'un addendum à son attestation d'équité confirmant le caractère équitable de l'Offre.

PARIS, FRANCE, 22 MAI 2025 - À la suite d'observations de certains actionnaires minoritaires de Tarkett concernant l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire (OPR-RO) sur les titres de Tarkett initiée par Tarkett Participation au prix de 17 euros par action¹ (l'« Offre ») et de la remise par Finexsi, agissant en qualité d'expert indépendant², d'un addendum à son attestation d'équité confirmant le caractère équitable de l'Offre, le Conseil de surveillance de Tarkett a, sur recommandation du Comité ad hoc, réitéré son avis motivé et confirmé que l'Offre est dans l'intérêt de Tarkett, de ses actionnaires et de ses salariés.

L'addendum au rapport de Finexsi ainsi que la réitération de l'avis motivé du Conseil de surveillance sur recommandation du Comité ad hoc ont été mis à disposition sur le site internet de Tarkett ([Offre publique de retrait – Investisseurs – Tarkett Group](#)).

Le projet d'Offre demeure soumis à l'examen de l'AMF³.

Avertissement

L'Offre est faite aux actionnaires de Tarkett situés en France et hors de France, à condition que le droit local auquel ils sont soumis leur permette de participer à l'Offre sans nécessiter de la part de Tarkett Participation l'accomplissement de formalités supplémentaires.

###

A propos de Tarkett

Riche de 140 années d'histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes et durables de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros en 2024. Le Groupe compte près de 12 000 collaborateurs et dispose de 24 centres de R&D, 8 centres de recyclage et 35 sites de production. Tarkett conçoit et fabrique des solutions pour les hôpitaux, les écoles, l'habitat, les hôtels, les bureaux, les commerces et les terrains de sport, au service de clients dans plus de 100 pays. Pour construire "The Way to Better Floors", le Groupe s'engage dans l'économie circulaire et le développement durable, conformément à son approche Tarkett Human Conscious Design®. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémorique : TKTT). www.tarkett-group.com

¹ Voir communiqué de presse du 24 avril 2025.

² Voir communiqué de presse du 20 février 2025.

³ La documentation d'Offre est disponible sur le site internet ([Offre publique de retrait – Investisseurs – Tarkett Group](#)).

Contact Relations Investisseurs

investors@tarkett.com

Contacts Media

Brunswick – tarkett@brunswickgroup.com- Tel.: +33 (0) 1 53 96 83 83

Tarkett - communication@tarkett.com

Hugues Boëton – Tel : +33 (0)6 79 89 27 15 – Benoit Grange – Tel : +33 (0)6 14 45 09 26

Paris, le 28 mai 2025 — Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2025

L'Assemblée Générale Mixte de Tarkett se tiendra le jeudi 19 juin 2025 à 9h30 à l'Auditorium situé au rez-de-chaussée du siège social sis Tour Initiale – 1 Terrasse Bellini – 92919 Paris la Défense.

L'avis de réunion valant avis de convocation, comprenant notamment l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n° 58 du 14 mai 2025. L'avis de convocation sera publié dans le journal d'annonces légales « Le Publicateur Légal » du 03 juin 2025. Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée Générale figurent dans ces avis, ainsi que dans la Brochure de convocation à l'Assemblée, disponible sur le site Internet de la Société.

Les informations visées à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultées sur le site Internet de la Société (www.tarkett-group.com), dans la rubrique Investisseurs / Actionnaires / Assemblée générale des actionnaires 2025.

Plus généralement, l'ensemble des documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

Contact Relations Investisseurs

investors@tarkett.com

Contacts Media

Tarkett – communication@tarkett.com

Ogilvy – emmeline.jacob@ogilvy.com – +33 6 79 39 75 04

Ogilvy – marceau.barbedette@ogilvy.com – + 33 6 01 16 08 94

A propos de Tarkett

Riche de plus de 140 années d'histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes et durables de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros en 2024. Le Groupe compte près de 12 000 collaborateurs et dispose de 24 centres de R&D, 8 centres de recyclage et 35 sites de production. Tarkett conçoit et fabrique des solutions pour les hôpitaux, les écoles, l'habitat, les hôtels, les bureaux, les commerces et les terrains de sport, au service de clients dans plus de 100 pays. Pour construire "The Way to Better Floors", le Groupe s'engage dans l'économie circulaire et le développement durable, conformément à son approche Tarkett Human-Conscious Design®. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT). www.tarkett-group.com